

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 12 juin 2025

Date de convocation : 2 juin 2025
Date d'affichage : 2 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Cucuron, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-067

Principe de la Délégation de Service Public mise en place à partir du 1er janvier 2026 pour les services petite-enfance et jeunesse de la collectivité à la SPL Durance Pays d'Aigues

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Eve MAUREL,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
François BONNET donne procuration à Alain DE VILLEBONNE,
Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTE

Absents et excusés :

Karine MOURET, Alain GOUIRAND, Marc DUVAL, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nathalie LEBOUÇ

Monsieur Alain GUEYDON est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°2019-077-A du 3 octobre 2019 approuvant les statuts de la SPL Durance pays d'Aigues,
Vu la délibération n°2020-069 du 24 septembre 2020 attribuant la délégation de service public pour l'exploitation des crèches à la SPL Durance pays d'Aigues,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire et plus précisément des services liés à la petite-enfance et aux jeunes de 12 à 25 ans, la Communauté de Communes Sud Luberon a mis en place une délégation de service public.

Ce contrat arrivant à échéance le 31/12/2025, un nouveau contrat de DSP en quasi-régie avec la SPL Durance Pays d'Aigues est envisagé.

Le recours à la quasi-régie permet à une collectivité de confier la gestion d'un service public à une structure juridiquement distincte, tout en exerçant un contrôle comparable à celui qu'elle exercerait sur ses propres services. Il s'agit d'une forme spécifique de délégation de service public sans mise en concurrence.

Cette nouvelle procédure de délégation de service public, concernera cette fois la gestion de la totalité des services Petite Enfance et Jeunesse, laquelle sera confiée, dans le cadre d'une quasi-régie, à la SPL Durance Pays d'Aigues.

Les services concernés sont les suivants :

- 6 crèches : Les Minots – Lou Calinou – 1,2,3 Soleil – Premiers pas – La Ribambelle – Les enfants du Luberon,
- 2 espaces jeunesse : le Transfo et le Kiosk,
- 1 Lieu d'accueil enfant parent (LAEP),
- 1 Relais petite enfance (RPE).

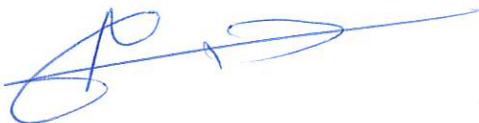
Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le principe d'une délégation de service public en quasi-régie confiée à la SPL intégrant l'ensemble des services petite-enfance et jeunesse de COTELUB ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Alain GUEYDON



Le Président
Robert TCHOBDRENOVITCH

